

Conseil économique social et environnemental (CESE), l'hôpital au service du droit à la santé pour tous, mars 2020

01/03/2020

Le CESE rappelle que la santé est un droit fondamental, et qu'à ce titre, toute personne, quelle que soit sa situation économique doit bénéficier de soins de qualité. Il souligne que les difficultés rencontrées par certaines catégories de la population pour accéder aux services de santé et de soins représentent une menace pour la santé de tous. Par ailleurs, il insiste sur le fait que les dépenses de santé sont « un investissement productif pour le pays et ses habitants et non pas une charge pour les dépenses publiques »

Dans un contexte d'épidémie et face à la gravité de la situation de l'hôpital, le CESE, interpellé par les pétitions citoyennes et des professionnels ainsi que l'inquiétude exprimée par la population, les patients, les soignants et les cadres médicaux ou administratifs, a décidé de d'auto-saisir d'un avis qui sera présenté au Gouvernement à la rentrée. Dans ce cadre, et afin de nourrir sa réflexion, le CESE propose :

de rencontrer les usagers et les acteurs de services de santé afin de travailler avec la société civile organisée sur les difficultés rencontrées par les patients, mais aussi les contraintes budgétaires imposées aux soignants au détriment de la qualité des soins;

de faire le lien avec les CESER (Conseil économique, social et environnemental et régional) sur les questions de santé et d'offre de soins dans les territoires, en portant une attention particulière à l'Outre-mer;

D'ouvrir une plateforme participative pour recueillir la parole citoyenne sur ce sujet;

D'organiser une conférence réunissant les parties prenantes.